



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE BÉGIN

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NO 26-405**

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES : Avis public est donné que le règlement ayant pour objet de fixer la tarification applicable à la vidange des boues des fosses septiques sur le territoire de Bégin pour l'année 2026 portant le numéro 26-405 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal de Bégin du 2 février 2026.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 3 février 2026.

Donné à Bégin ce 3^e jour du mois de février 2026.


Mireille Bergeron

Greffière-trésorière et Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, greffière-trésorière et directrice générale certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 3^e jour du mois de février 2026, à l'entrée du Centre municipal et sur le site internet de la municipalité de Bégin.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois de février deux mille vingt-six.



Mireille Bergeron
Greffière-trésorière et directrice générale